

Les prés salés

Inondés périodiquement par des eaux saumâtres ou salées, alimentés en eau douce par leur bassin versant et cependant soumis à la sécheresse estivale, les prés salés méditerranéens constituent des milieux complexes qui abritent des plantes et des animaux particuliers.



Une végétation singulière

Dominées par des joncs, carex et graminées, les prés salés succèdent à la sansouïre (voir fiche 27) lorsque l'on s'éloigne des lagunes en direction des terres. Ils tolèrent donc moins le sel et l'eau. Eux-mêmes font ensuite place à des milieux encore humides mais non salés tels que les prairies humides de fauche (voir fiche 17) et les bois de frênes et de peupliers.

Faune et flore

Les prés salés abritent des espèces végétales rares : Plantain de cornut, Euphorbe des marais, Triglochin maritime, Iris maritime, Chlore acuminée, Luzerne ciliée, Scorzonère à petite fleurs... Ils servent de refuge à une faune patrimoniale spécifique des zones humides : oiseaux limicoles (bécassines, échasses), reptiles (Couleuvre de Montpellier), batraciens (Pélobate cultripède).

Diverses sortes de prés salés

On peut distinguer quatre sortes de prés salés en fonction des végétaux qui dominent :

- Jonc maritime et Jonc aigu ;
- Jonc de Gérard et carex ;
- Choin noirâtre et Plantain à feuilles grasses ;
- chiendent et armoise.



Jonc maritime



Jonc de Gérard



Armoise maritime



Jonc aigu

Des milieux en danger

Les prés salés méditerranéens sont en régression dans la région à cause de l'urbanisation des zones littorales et notamment des aménagements touristiques, routiers, industriels et portuaires.

La mise en culture des terres accentue encore leur régression.

Quant à l'abandon, il est propice aux dépôts de déchets, de remblais et gravats.

Enfin, des plantes envahissantes comme l'herbe de la Pampa, la Griffe de sorcière, le Sénéçon du Cap ou la Lippia (voir fiche n° 6) peuvent bouleverser la flore des prés salés.

Des espaces dépendants des activités humaines

La préservation des prés salés est liée au contrôle de l'eau et au pâturage.

Une gestion hydraulique inadaptée peut entraîner leur disparition. Par exemple, leur mise en eau douce prolongée favorise la colonisation par les roseaux.

Traditionnellement, les prés salés sont pâturés de façon extensive par les taureaux et les chevaux des manades. Cela les préserve en favorisant les espèces herbacées et en limitant l'invasion par les arbustes.

Fauche et pâturage sont donc nécessaires pour conserver la valeur pastorale et la biodiversité des prés salés.

Pratiques recommandées

- Maintenir une gestion hydraulique proche du fonctionnement naturel, avec une submersion en hiver et une mise en assec l'été.
- Mettre en place ou conserver une gestion des prés par le pâturage extensif, à l'aide de cahiers des charges et de calendriers de pâturage adéquats.
- Eviter le pâturage en période d'inondation et de floraison (pas avant le 30 mai si possible).
- Alterner fauche et pâturage.
- Gyrobroyer tous les trois ans si les joncs tendent à recouvrir tout l'espace.
- Proscrire amendements, sursemis, traitements et drainage.
- Mettre en œuvre des mesures de lutte contre les espèces envahissantes (voir fiche n° 6).

Expérience

Un éleveur de taureaux, dans la Basse Plaine de l'Aude, utilise des prés salés pour la fauche et le pâturage, selon un cahier des charges établi en concertation avec le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon et le Conservatoire du Littoral. Cela permet une exploitation durable de la ressource et la conservation d'habitats remarquables.



Fiche réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, l'Association Geyser, les Chambres d'Agriculture de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère, la Chambre Régionale d'Agriculture et la Fédération Régionale des Chasseurs avec l'appui de la DIREN Languedoc-Roussillon, de la Région Languedoc-Roussillon et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

Renseignements : Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon, 474 Allée Henri II de Montmorency. 34000 Montpellier. Tél : 04 67 02 21 28. Mail : cen-lr@wanadoo.fr / www.agrienvironment.org - Chambre Régionale d'Agriculture, Mas de Saporta, 34875 Lattes. Tél : 04 67 20 88 63.

Sources : DIREN LR – CEN LR – IFEN. **Photographies :** CEN LR.